



**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

Pour un accueil de qualité de la petite enfance

Vœu de la majorité municipale, présenté par Maryse Jardin-Ladam

Le gouvernement vient de présenter un projet de décret réformant les conditions d'accueil collectif de jeunes enfants.

Ce projet de décret prévoit de porter la capacité d'accueil des jeunes enfants, en surnombre, de 10 % dans les établissements de 20 places, de 15 % dans ceux de 21 à 40 places et de 20 % pour les crèches de plus de 40 places et de diminuer de 50 à 40% le nombre de professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices, auxiliaires de puériculture) travaillant dans les crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants.

Alors qu'il ne crée pas de places supplémentaires, le Gouvernement veut donner l'illusion qu'il y a plus de places d'accueil en augmentant le nombre d'enfants pouvant être accueillis par un même professionnel.

En réalité, ces mesures vont porter atteinte à la qualité d'accueil des bébés et aux conditions de travail des personnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Par ailleurs, le décret prévoit la réalisation expérimentale de jardins d'éveil payants pour les enfants de 2 à 3 ans, sans prévoir de taux d'encadrement.

De plus, en choisissant d'inclure l'ensemble du secteur de l'accueil de la petite enfance dans le périmètre de transposition en droit français de la directive européenne « services », le Gouvernement ouvre la porte à la marchandisation de ce secteur.

Cette transposition de la directive, en y incluant la petite enfance, n'est pas une obligation découlant de nos engagements vis-à-vis de l'Union Européenne mais un choix du gouvernement français. Cette inclusion aurait pour conséquence de permettre la mise en concurrence des EAJE et, à terme, pourrait entraîner la suppression des subventions publiques, favorisant la déréglementation et la privatisation de l'accueil collectif des jeunes enfants.

La marchandisation de ce secteur serait défavorable aux femmes les plus fragiles socialement qui pourraient avoir à choisir entre la maternité et la poursuite d'une activité salariée.

Ce projet de décret contestable s'inscrit dans une logique de démolition des services publics que le gouvernement Sarkozy met en place.

Parce que l'intérêt de l'enfant exige un service de garde de qualité et accessible financièrement, notre municipalité poursuit une politique volontariste d'accueil de la petite enfance tout en garantissant la qualité de l'encadrement et du projet pédagogique.

D'ores et déjà, 1236 places sont programmées avec le souci d'une répartition spatiale équilibrée sur l'ensemble de notre ville.

Nos efforts pour offrir plus de places d'accueil pour les enfants sont malheureusement contrariés par le choix du gouvernement qui a engagé une politique tendant à la baisse du taux de scolarisation de moins de 3 ans.

Considérant que les mesures envisagées ouvrent la voie à une déprofessionnalisation de la filière, brade les conditions d'accueil de nos enfants pour ensuite justifier la privatisation de ce secteur, le conseil municipal de Toulouse réuni le 26 mars 2010 demande au Gouvernement :

- de prendre en compte les vives protestations qui émanent des professionnels et usagers des structures d'accueil de la petite enfance contre le projet de modification du décret de février 2007
- de renoncer à la réforme et d'ouvrir des négociations avec l'ensemble des acteurs intervenant dans ce secteur (organisations professionnelles et familiales, syndicats) afin d'aboutir, dans la concertation, à une réforme garantissant un accueil de qualité de la petite enfance.